

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

## PROCES-VERBAL

N° 2023/03

### DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 mars 2023 à 20 h

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 23 mars 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15 (1 pouvoir)

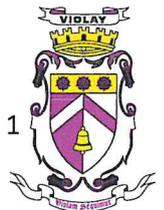
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert

GIROUD Marc  
SERRAILLE Joëlle  
PERRIER Guy  
LANGE Audrey  
BISSAY David  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérianne

Excusée : MESSAOUDI-PERRET Merryl (Pouvoir à LAURENT Michel)

Désignation de la secrétaire de séance : Danièle ESCOFET





## 2- Délibérations :

- Approbation des budgets primitifs 2023

### Budget primitif Commune

#### DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	1 407 616.18 €
☰ Section d'investissement.....	1 456 274.05 €

Le budget d'investissement de la commune prévoit, entre autres, les projets suivants en dépenses :

- ◆ Les travaux de voirie ;
- ◆ Installation d'une nouvelle chaudière pour le centre médical ;
- ◆ Réfection intérieure de l'école publique ;
- ◆ Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle jeunesse à la scierie GIROUD ;
- ◆ Fin des travaux eaux pluviales dans le centre bourg ;
- ◆ Réalisation d'un préau près du terrain multisports place Fouillat.

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2023 de la Commune à l'unanimité**

### Budget primitif Assainissement

#### DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	218 338.60 €
☰ Section d'investissement.....	464 617.67 €

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2023 « Assainissement » à l'unanimité.**

### Budget primitif Photovoltaïques

#### DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	45 702.29 €
☰ Section d'investissement.....	55 380.29 €

**Production d'électricité estimée : 32 000 €**

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2023 « Photovoltaïques » à l'unanimité.**

### Budget primitif « Espace Violay 1004 »

#### DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement.....	56 345.03 €
☰ Section d'investissement.....	151 474.79 €

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2023 « Espace Violay 1004 » à l'unanimité.**

### Budget primitif « Lotissement Les Violettes II »

#### DEPENSES et RECETTES

☰ Section de fonctionnement (Dépenses).....	286 247.15 €
☰ Section d'investissement.....	336 926.62 €

Le dernier acte de vente sera signé en avril prochain.

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2023 du lotissement « Les Violettes » à l'unanimité.**

- **Vote des taux des impôts locaux :**

Trois constats sont établis concernant les taux des TF (Taxe Foncière), TFNB (Taxe Foncière non Batie) et TH (Taxe d'Habitation) :

\*De fortes augmentations concernant les dépenses énergétiques sont à prévoir sur 2023,

\*Notre taux de TFB était de 25,80 % suite à la réintégration de la Taxe d'habitation qui disparaît totalement pour les résidences principales à compter de 2023, ce qui fait un taux inférieur à la moyenne des taux de TFB sur Forez Est qui est d'environ 29% ;

\*Les taux des impôts locaux n'ayant pas été révisés depuis 9 ans, notre potentiel fiscal n'est pas atteint et notre dotation de fonctionnement se voit, de ce fait, minimisée ;

=> Le Conseil municipal, fort de ce constat, a voté à l'unanimité un réajustement minime des taux, de 0,5 points sur la TFB, les taux étant liés entre eux, ils seront portés comme suit :

TFB : de 25,80 % à 26,30 %

TFNB : de 46 % à 48.09 %

TH (Taxe Habitation pour résidences secondaires) : 7.89 %

- **SIEL : Remplacement lanternes : approbation du devis dont les travaux seront répartis sur 2024 et 2025**

Le SIEL reconduit jusqu'en 2024 sa proposition de subventionner les projets à hauteur de 60%. Madame le Maire propose en conséquence de profiter de cette opportunité et d'approuver le devis concernant le remplacement des ampoules en led : route du Signy, rue de la Croix Girerd, Chez Perret, le Viallet, rue du cimetière, rue des Genêts, rue du Monument, La Poyat, route de la Berchère. L'ensemble pour un montant de 80 042,40 €. Ce montant sera réparti sur 2024 et 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis dont les travaux seront scindés sur deux exercices.**

D'autre part, des horloges astronomiques seront mises en place gracieusement par le SIEL sur les armoires électriques, ce qui nous permettra d'éteindre quelques quartiers la nuit.

- **Demande de subvention «Fonds Vert » & ADEME pour installation d'une pompe à Chaleur à la Maison Médicale en remplacement de la chaudière fioul**

L'Etat a mis en place un Fonds Vert que Mme le Maire propose de solliciter pour l'acquisition de la chaudière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à solliciter les subventions pour aider au financement de la chaudière.**

- **Personnel : Adhésion au service « Médiation Préalable Obligatoire » auprès du CDG 42**

Le Centre de Gestion de la Loire propose, aux collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, d'adhérer par voie de **Convention** à la procédure de **Médiation préalable obligatoire (M.P.O)**.

En cas d'adhésion, chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission.

- **Forfait médiation à régler si un dossier se présente** : 400 euros. Ces frais incluent l'examen de la recevabilité de la demande, la désignation des médiateurs en charge de la médiation, les prises de contact avec les parties à la médiation et les démarches en vue de l'obtention de l'accord des parties pour s'engager dans un processus de médiation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service du CDG 42 concernant la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.

### **3 - Informations diverses**

✓ **Travaux rue du Chêne** :

Les trottoirs seront repris pour être mis aux normes d'accessibilité à partir du 11 avril, soit après le WE de Pâques, pour trois semaines. Ensuite, le Département refera la couche de roulement sur cette partie. Il reprendra également l'enrobé à l'entrée du bourg, côté Balbigny, jusqu'au rond-point.

La seconde partie du bourg, de la boulangerie au rond-point doit faire l'objet d'une étude d'assainissement et de mise en séparatif pour compléter ce qui a déjà été réalisé au centre-bourg. L'étude sera menée d'ici 2025 pour profiter des aides apportées par l'Agence de l'eau et du Département, mais les travaux seront vraisemblablement réalisés par Forez Est qui prendra la compétence eau potable et assainissement à partir de janvier 2026.

✓ **Dangerosité du carrefour ZA les Gagères**

Monsieur Marc GIROUD signale la dangerosité du carrefour de la sortie de la station essence, notamment depuis la construction du nouveau bâtiment qui empêche la visibilité. Une modification des priorités sera réalisée : Un « céder le passage » sera mis en place sur la route de Fontbonne, afin de donner la priorité aux véhicules en provenance de la station TOTAL, et notamment aux engins de déneigement du Département.

✓ **La borne pour recharge de véhicules électriques** est installée, place de la Mairie. Les opérations de branchement auront lieu dans les jours à venir. Il s'agit d'une borne à recharge rapide, entièrement financée par le SIEL.

✓ **La ligne à Haute Tension** qui traverse l'aire de jeux des enfants sera enfouie début avril.

✓ **Le kiosque à pizzas** sera installé d'ici mi-avril sur la Place Fouillat.

✓ **Les lamas** devenant agressifs, ont dû être cédés à une ferme, à CUSSET. Ils ont été remplacés par deux moutons. La cabane et le parc sont en cours de restauration.

✓ **Des décors** ont été installés à l'école et dans les espaces verts par les agents de la voirie. Les crayons ont été peints par les enfants de l'école.

### **Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :**

➔ 27 juin 2023	18 Juillet 2023	19 septembre 2023
➔ 07 novembre 2023	12 Décembre 2023	

Fait en Mairie, le 28 mars 2023,

La secrétaire de séance,  
Danièle ESCOFET,



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

